

ADMINISTRATION :

- Le Conseil Municipal a relevé à 150.000 € le seuil en-dessous duquel le Maire est autorisé, par délégation permanente du Conseil Municipal, à conclure des marchés publics de travaux, services et fournitures, en vue de pouvoir commander sans attendre les travaux en bordure de la route de l'Étang, dans le cadre du programme sur la voirie 2021, dès que le Département aura donné son accord (attendu cet été 2021).
- Le Conseil Municipal a accepté de mettre gracieusement à disposition de l'association « Familles Rurales » de CHAVANOD une partie des locaux de l'école primaire communale pour l'organisation de son centre aéré (pendant une partie des petites et grandes vacances scolaires 2021/2022).
- Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un nouveau drapeau de cérémonie d'hommage aux anciens combattants et victimes de guerre de CHAVANOD, en remplacement de l'actuel très abîmé, pour un coût de 1.010 €. Ce drapeau sera offert et remis en dépôt à la section locale.
- Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la « Fédération française des villes et conseils de sages® ».

BÂTIMENTS, ÉDIFICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a recruté un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre du futur chantier de restructuration de la partie Nord de la maison ouvrière de Chavaroche, pour un coût de 2.340 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a recruté un contrôleur technique dans le cadre du futur chantier de restructuration de la partie Nord de la maison ouvrière de Chavaroche, pour un coût de 2.640 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé la réalisation de plans signalétiques d'évacuation d'urgence dans les locaux de la mairie, de l'auditorium, de la Salle Polyvalente, de la fruitière et du centre technique municipal, pour un coût total de 4.063 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a recruté une équipe de maîtrise d'œuvre pour piloter le futur chantier de restructuration de la partie Nord de la maison ouvrière de Chavaroche, pour un coût de 44.160 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a commandé une nouvelle benne technique, suite au vol de la dernière survenu le 10 juin 2021, pour un coût de 4.920 €.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a décidé l'acquisition de 3 casiers-vestiaires + 2 portants pour équiper les nouveaux vestiaires du personnel au centre technique municipal, pour un coût total de 554 €.
- Le Conseil Municipal a commandé des travaux supplémentaires pour l'habillage du bloc-sanitaire des futurs W.C. publics au chef-lieu, dans le cadre des travaux de restructuration de la Salle Polyvalente, pour un coût de 7.850 €.

FINANCES ET PATRIMOINE :

- Le Conseil Municipal a voté la limitation à 40 % de l'exonération légale sur la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les constructions nouvelles d'habitation, pendant les deux premières années suivant leur achèvement.
- Le Conseil Municipal a accepté qu'une servitude électrique soit constituée sur les terrains communaux cadastrés AM n°60-85, pour la desserte électrique du lot n°B2-5B au sein de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty.

VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :

- Le Conseil Municipal a accepté la sous-traitance d'une partie des travaux du programme 2021 sur la voirie communale.
- Le Conseil Municipal a attribué la première tranche des travaux de finition de la première section de la route du Crêt d'Esty, qui prévoit la réalisation de trottoirs et places de stationnement, ainsi que la mise en place de l'éclairage public, côté impair, pour un coût total de 247.698 €.
- Le Conseil Municipal a accepté d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales, en bordure de la route de l'Étang, par délégation de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, dans le cadre du programme de voirie 2021.
- Le Conseil Municipal a accepté la mise en place, par le Syndicat mixte intercommunal du lac d'Annecy, d'une station de mesure permanente des débits d'eau du ruisseau du *Marais de l'Aile*, à hauteur la buse annelée du pont communal de Belleville-Bas.

URBANISME :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal a renoncé, au nom de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, à exercer le droit de préemption urbain sur 7 biens immobiliers prévus d'être vendus.
- Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de LOVAGNY.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Le Conseil Municipal a modifié la quotité horaire hebdomadaire annualisée de 7 emplois d'agent de service polyvalent, pour tenir compte du calendrier scolaire 2021/2022.